

pays que l'orateur compare à un Grand-Duché de Gerolstein, à renverser toutes les Cours du monde . . . il n'y eut qu'un pas. Welter le franchit, au grand désespoir de tous les députés, sauf les socialistes.

Pour donner une base solide à sa thèse, Welter remonte au déluge. En arrivant au pacte de 1783, il en fait ressortir l'essence: conserver la souche des Nassau. «On regardait comme des lâches, des dégénérés . . . ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas perpétuer leur souche. Continuer la souche, c'était la première obligation de l'honneur» – Quelqu'un interjeta: «Il faut prêcher cela au Gouvernement!»*) – «Souvent, continua Welter, ce n'est pas possible de continuer la souche, pour des causes accidentelles.» – «On dirait que vous voulez monter une agence matrimoniale» se fit entendre le docteur Ant. Kayser, qui attrapa cette réponse: «Attendez, je vais tantôt parler de la théorie des dégénérés, cela vous intéressera peut-être davantage.» Mais le «Kika» eut un gros succès de rite avec sa répartie: «Est-ce que ces théories vous les auriez étudiées sur vous même?»

Bien qu'assurant que le comte de Merenberg n'était pas plus son candidat qu'un autre, que si le groupe socialiste disposait de la majorité, il ne voterait ni pour Merenberg ni pour aucun autre, Welter s'éreinte**) à prouver la légalité du mariage du prince Nicolas avec Madame de Doubelt néé Pouchkine avec les conséquences qui en découlent.⁶⁾

Au début de la séance du 26. 6. 1907, après que la Chambre eut décidé, à l'unanimité, de prolonger ses séances jusqu'à 7 heures 30, au moins pendant la semaine courante, Welter déclara vouloir retirer les paroles par lesquelles «l'un ou l'autre s'est trouvé froissé.» Du long discours qu'il prononce ensuite nous ne retiendrons que le passage où il cherche à réfuter la thèse du professeur Laband et de Joseph Brincour selon laquelle les deux époux Nicolas de Nassau et Nathalie Pouchkine n'étaient pas égaux par la naissance et l'origine (ebenbürtig). A ce propos Welter fait savoir que le professeur de Strasbourg, lors de la succession au trône de la principauté de Lippe où il défendait une thèse analogue, a vu celle-ci rejetée par les deux instances les plus hautes de l'Empire.

A Brincour Welter reproche d'attacher trop d'importance au veto que le duc Adolphe avait opposé au mariage de son frère. Mais, d'après Welter, même exprimé, ce refus de consentir au mariage n'aurait pas pour conséquence de priver de tous ses droits ni celui qui contracte ce mariage ni ses descendants. «Sinon tous les droits des agnats seraient livrés au chef de famille, il aurait le droit d'accaparer toute la fortune familiale, il n'aurait qu'à refuser son consentement à tous les agnats qui veulent se marier, et aucun d'eux n'aurait plus rien à réclamer dans cet héritage accumulé par plusieurs générations.»

* De ses quatre membres, trois étaient célibataires.

** C'est le cas de le dire puisqu'il reproche au Président de se fatiguer et de ne pas lever la séance à 5 heures 20 comme à l'accoutumée